

DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME



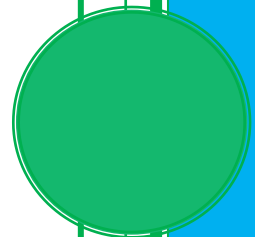
Communauté de Communes CAUX-AUSTREBERTHE

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service
« Assainissement Collectif »
Exercice 2017

[Rapport établi par IC- Eau Environnement](#)



Le retour à la source



SOMMAIRE

1 – Préambule	2
2 - Organisation	2
3 – Missions assurées par le délégataire.....	2
4 – Principales caractéristiques du service.....	3
4.1. Présentation du service	3
4.2. Evolution du volume collecté.....	3
4.3. Les réseaux d'assainissement et ouvrages associés	4
4.4. La station d'épuration	4
5 – Gestion du patrimoine et exploitation	5
5.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	5
5.2. Taux moyens de renouvellement des réseaux	5
5.3. Les interventions	5
5.4. Station d'épuration.....	8
5.5. Principaux faits marquants de l'année.....	11
6 – Tarification du service	13
6.1. Facture-type assainissement	13
6.2. Evolution de la facture globale.....	14
6.3. Compte annuel de résultat de l'exploitation du délégataire(CARE).....	15
7 – Fonctionnement du service pour la Communauté de Communes	18
8 – Indicateurs de performance réglementaires.....	18
9 – Financement des investissements.....	18
9.1. Investissements réalisés par le délégataire.....	18
9.2. Compte administratif.....	19
9.3. Financement des investissements	19
10 – Propositions d'améliorations du service	19

1 – Préambule

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation au Conseil Communautaire par le Président d'un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du service public d'assainissement (art. L-2224-5).

Ce rapport a été établi conformément aux dispositions notamment du décret 95-635 du 6 mai 1995 et de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, sur la base des données disponibles.

Ce rapport vise à rendre compte de :

- ✚ La consistance et la performance du service rendu,
- ✚ Les aspects financiers de la gestion du service,
- ✚ La conformité du service à la réglementation.

2 - Organisation

En 2010, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Austreberthe a confié par Délégation son Service Public d'Assainissement Collectif à la Société Lyonnaise des Eaux.

Le Contrat DSP est en vigueur depuis le 5 novembre 2010 pour une durée de 12 ans. La fin du contrat est prévue au 4 novembre 2022.

Un avenant n°1 a été établi avec effet au 7 juillet 2011 portant sur le transfert de la compétence à la société Eaux de Normandie (filiale de la Lyonnaise des Eaux).

Un avenant n°2 a été établi avec effet au 19 novembre 2012. Cet avenant est relatif à la recherche des substances dangereuses en eau (RSDE).

Un avenant n°3 a été établi avec effet au 13 décembre 2013 relatif au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Caux-Austreberthe.

Un avenant n°4 a été établi avec effet au 01 avril 2016 relatif au raccordement de la commune d'Emanville sur la station d'épuration de Villers-Ecalles et des extensions de réseau sur Villers Villers-Ecalles et Pavilly.

3 – Missions assurées par le délégataire

Les prestations assurées par le délégataire dans le cadre du service telles que décrites au sein du contrat de DSP :

- ✚ le transport, la collecte et le traitement des eaux usées,
- ✚ l'exploitation, l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service mis à disposition par la Collectivité,
- ✚ la réception et le traitement des sous-produits,
- ✚ la facturation est à réaliser par application de bordereau des prix unitaires.

La Communauté de Communes Caux Austreberthe reçoit sur son système d'assainissement les effluents d'autres collectivités :

- ✚ Métropole Rouen Normandie : Hameau du Paulu et Saint Pierre de Varengueville.
- ✚ SIAEPA de Montville : Roumare et Pissy-Pôville.
- ✚ Syndicat de Freville : Bouville
- ✚ Syndicat de Sierville (Hameau du Catillon).

4 – Principales caractéristiques du service

4.1. Présentation du service

Les principales caractéristiques du service d'assainissement sont récapitulées par le tableau ci-après.

Désignation	Données
Nombre d'habitants desservis	23 402 habitants
Nombre d'abonnés Eau Potable	9 726 abonnés
Nombre d'usagers	9 305 usagers*
Consommation en eau potable comptabilisée : volume vendu aux abonnés du service	866 901 m ³
Linéaire de réseau d'assainissement	137 807 ml
Poste de relèvement	20 unités
Station d'épuration de type Boues activées	34 800 EH
Taux de collecte	-
Taux de satisfaction	75%
Taux de réclamation	2,47 /1000 abonnés
Taux de créances irrécouvrables	0,35%
Taux d'impayés	0,11%

*Données EdN

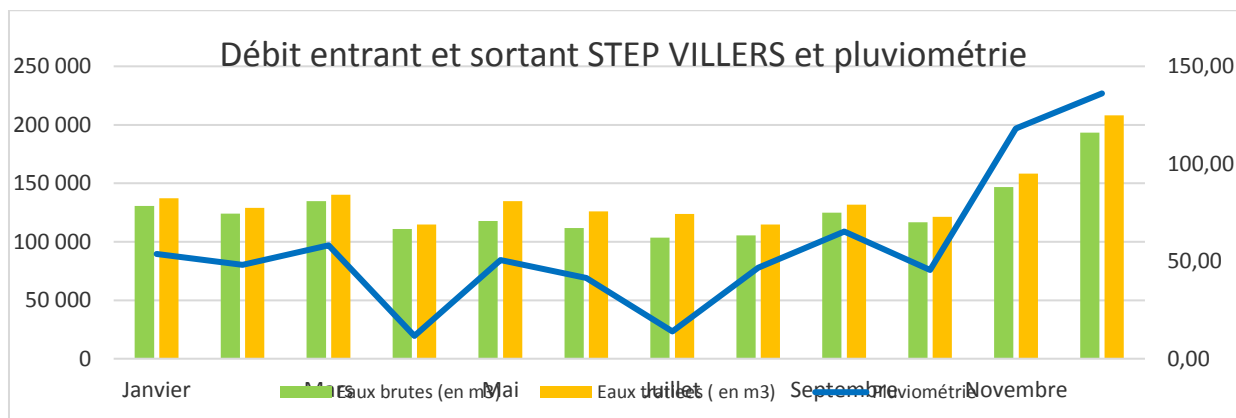
4.2. Evolution du volume collecté

Le tableau ci-après récapitule l'évolution des volumes mensuels collectés à l'entrée de la station d'épuration.

Volume m ³ /mois	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Janvier	NC	164 002	169 265	167 221	191 785	130 688
Février	NC	158 711	192 983	146 153	194 292	124 120
Mars	NC	162 880	183 260	133 443	163 554	134 670
Avril	NC	148 006	163 550	125 583	160 826	110 917
Mai	NC	162 755	177 440	132 295	155 182	117 740
Juin	NC	138 763	151 118	120 590	151 700	111 804
Juillet	NC	139 316	147 089	118 477	130 746	103 415
Août	NC	126 125	155 251	127 678	123 912	150 562
Septembre	NC	134 249	129 093	121 081	127 299	124 818
Octobre	NC	139 064	130 892	121 222	122 450	116 666
Novembre	NC	172 107	114 317	137 850	139 538	146 697
Décembre	NC	146 830	151 655	25 177	122 615	193 390
Total m³/an	NC	1 792 808	1 865 913	1 476 770	1 783 899	1 520 467

*NC : non communiqué

Les données d'exploitation de 2012 ne sont pas communiquées. Le volume collecté en amont de la station d'épuration a baissé de **14,77%** entre 2016 et 2017.



4.3. Les réseaux d'assainissement et ouvrages associés

Le tableau ci-après récapitule le linéaire des canalisations et les différents équipements du réseau. En 2017, le linéaire total des réseaux d'assainissement est de **137 807 ml**.

Ouvrages	Quantité
Réseau gravitaire Eau Usée (séparatif)	127 453 ml
Réseau gravitaire (unitaire)	3 126 ml
Canalisation de refoulement	7 228 ml
Total réseau d'assainissement Eau Usée	137 807 ml
Nombre de PR	23
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	50 unités*
Nombre de regards	NC
Nombre de déversoirs d'orage	3 unités
Nombre de chasses d'eau	8 (arrêtés)

* lotissement de la Vierge (réseau unitaire)

4.4. La station d'épuration

La station d'épuration de Villers Ecalles est de capacité nominale de **34 800EH en temps sec** et de **41 200EH en temps de pluie**. La station a été mise en service en 2010 et dotée d'une filière de traitement de type boues activées avec traitement tertiaire (décantation lamellaire).

D'après l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 19 mai 2008 la capacité de traitement de la station d'épuration est comme suit :

Paramètre	Valeur
Capacité de la station d'épuration	41 200EH
Débit de référence	11 315 m ³ /j
Débit de pointe horaire	620 m ³ /h
Débit moyen horaire	471 m ³ /h
Flux DCO	5 922 kg/j
Flux en DBO ₅	2 473 kg/j
Flux en MES	3 759 kg/j
Flux en NK	712 kg/j
Flux en P	161 kg/j

5 – Gestion du patrimoine et exploitation

5.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Le tableau ci-après récapitule l'évolution de l'indice de connaissance des réseaux. Pour l'année 2017, cet indice est de **63/100**, identique à celui de 2015 et jugé **insuffisant**.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	48,09	48,09	NC	45	40	40	40	63

*NC : non communiqué

La différence des valeurs de l'indice entre 2013 et 2014/2015/2016 est à justifier par le délégataire.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux pourra être nettement amélioré en établissant un inventaire des canalisations avec les différentes caractéristiques : diamètres, matériaux et années de pose.

5.2. Taux moyens de renouvellement des réseaux

Aucun renouvellement de canalisations n'a été opéré par le délégataire sur la période 2008 – 2016.

5.3. Les interventions

Interventions d'urgence sur le réseau

En 2017, **59 opérations de débouchages** ont été réalisées sur le réseau dont **33** interventions sur des branchements et **26** interventions sur des canalisations.

Le tableau ci-après récapitule les interventions d'urgence réalisées sur les réseaux d'assainissement par commune.

Communes	Branchements	Canalisations
BARENTIN	23	10
PAVILLY	7	11
VILLERS ECALLES	1	5
SAINT AUSTREBERTHE	0	0
LIMESY	2	0
EMANVILLE	0	0

Astreintes

Le nombre d'interruption de service non programmé n'a été renseigné.

Curage préventif des réseaux

Le tableau ci-après récapitule les linéaires curés sur la période 2011-2017.

Interventions curage préventifs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	NN-1
Linéaire curage (ml)	19 242	18 905	21 686	22 287	16 287	23 396	16 125	27 592	+71,1%

En 2017, **27 592** ml de canalisations ont été curés soit environ **21,13%** du linéaire total des réseaux gravitaires d'assainissement. Le linéaire concerné par le curage a augmenté de 71,1% en 2017 par rapport à 2016.

On rappelle que le contrat prévoit le curage d'un sixième (1/6^{ème}) du linéaire des réseaux par an. La longueur de canalisation curée en 2017 est au-dessus de cette valeur.

Depuis 2010, le délégataire a réalisé un linéaire de **165 520 ml** de curage des réseaux soit environ **20 690 ml** par an ce qui est un **linéaire satisfaisant** par rapport aux prescriptions contractuelles.

Interventions d'inspection par caméra

Le linéaire inspecté par caméra sur la période 2010-2017 est indiqué dans le tableau ci-dessous.

ITV	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	NN-1
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	810	1 416	472	735	520	1 044	1 350	1 182	+29,31%

Le linéaire inspecté en 2017 est de **1 182 ml**, ce linéaire est plus faible de **12%** par rapport à celui inspecté en 2016. Ce linéaire représente **0,90%** du linéaire des canalisations gravitaires et jugé **insuffisant**.

On rappelle que le contrat prévoit l'inspection de **1 600 ml** par an en moyenne.

Contrôle des branchements

En 2017, le délégataire a réalisé **302 contrôles de branchements** existants :

- 3 branchements est impossible à diagnostiquer : absence de regards et gouttières / inaccessible,
- 61 sont non-conformes.

Opérations de maintenance préventives des ouvrages des réseaux

Ces opérations ne sont pas mentionnées dans le Rapport Annuel du Délégataire 2017.

Opérations de maintenance curatives des ouvrages des réseaux

Ces opérations ne sont pas mentionnées dans le Rapport Annuel du Délégataire 2017.

Opérations de maintenance préventives des ouvrages de traitement

Les interventions de maintenance réalisées en préventif sur la station d'épuration sont indiqués dans le tableau ci-après.

Ouvrage	Intervention	Nature
Piège a cailloux	4 Nettoyages Hydrocureur / Saninord	Préventif
Postes toutes eaux	4 Nettoyages Hydrocureur / Saninord	Préventif
Surpresseur Atlas Copco	Maintenance préventive (vidange, graissage remplacement des filtres)	Préventif
Atelier déshydratation	Nettoyage des fosses (x3) / Saninord	Préventif
Atelier Filtre Presse	Remplacement des toiles filtrantes	Préventif
Groupe électrogène	Maintenance	Préventif
Pompe Lait de chaux	Remplacement des courroies	Préventif
Pompe Lait de chaux	Remplacement des courroies	Préventif

Opérations de maintenance curatives des ouvrages de traitement

Les interventions de maintenance réalisées en curatif sur la station d'épuration sont indiqués dans le tableau ci-après.

Ouvrage	Intervention	Nature
Postes toutes eaux	3 Débouchages pompes	Curatif
Bassin Biologique	Ajout d'un hydroéjecteur en location	Curatif
Bassin Biologique	Intervention de plongeurs pour accrochage des agitateurs en fond de bassin	Curatif
Recirculation	4 Débouchages de pompes	Curatif
Pont roulant Boue	Remplacement frein moteur (BADT)	Curatif
Vis à boues en cellule	Remplacement motoréducteur	Curatif

Renouvellements de réseaux

Le délégataire n'a pas indiqué de renouvellement réseau pour 2017.

Renouvellement : Postes de relèvement ou de refoulement et station d'épuration

Le Rapport Annuel du Délégataire mentionne les renouvellements réalisés sur les installations d'assainissement « postes de relèvement /refoulement et station d'épuration » ainsi que leurs coûts.

Le coût total des opérations de renouvellement et renouvellement partiel est de **77.862,60 €HT.**

Le délégataire n'a pas précisé si ces prix intègrent le coût du personnel et les frais généraux.

Le délégataire a précisé que les opérations sont réalisées dans le cadre des renouvellements programmés ou de la garantie du fonctionnement des ouvrages.

Pour rappel, la dotation annuelle pour le renouvellement programmé est de **52 011,00 €.**

Dans le CARE, il a été imputé la somme de 56.400,00 € pour le renouvellement programmé en 2017 sans aucun détail.

Le montant des opérations de renouvellement est de **86.535,28 €** détaillé comme suit :

- Renouvellement patrimonial (renouvellement programmé) : 77.862,60 €,
- Renouvellement fonctionnel (renouvellement non programmé au titre de la garantie) : 8.672,68 €

Les opérations ont été listées et chiffrées dans le RAD 2017.

5.4. Station d'épuration

Evolution de la charge entrante

12 bilans mensuels d'auto surveillance sont réalisés par an.

D'après ces bilans, les volumes entrants à la station d'épuration de Villers-Ecalles s'élèvent pour l'année 2017 à **1 520 467 m³**, soit (sur 365 jours) un débit moyen journalier de **4 166 m³/j**. Cette charge hydraulique représente **36,82%** de la capacité nominale de la station d'épuration (11 315 m³/j).

On rappelle que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de **2 473 kg de DBO₅** par jour. En 2017, la charge moyenne entrante de DBO₅ est de **759 kg/j**. Cette charge représente **30,69%** de la capacité nominale de l'installation.

Données	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume entrant (m ³ /j)	NC	4 912	5 112	4 092	4 799	4 166
Capacité hydraulique (m ³ /j)	11 315	11 315	11 315	11 315	11 315	11 315
Charge DBO ₅ entrante (kg/j)	NC	1231	1242	1 306	1 086	759
Capacité épuratoire en DBO ₅ (kg/j)	2 473	2 473	2 473	2 473	2 473	2 473

*NC : non communiqué

Adéquation de la capacité à la charge entrante

Les données d'autocontrôle des charges entrantes de 2017 sont récapitulées par le tableau ci-après.

Paramètre	Volume (m ³ /j)	DCO (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	4 166	1 871	759	786	290	293	29
Capacité épuratoire	11 315	5 922	2 473	3 759	712	-	161
Occurrence de dépassement de capacité	2	0	0	0	0	-	0

Deux dépassements ont été observés courant les mois de novembre et décembre respectivement pour un débit de journalier de 12 887 m³/j et de 13 157 m³/j.

Rendements épuratoires

Le tableau ci-après récapitule les résultats les charges en entrée sortie de la station d'épuration. Les rendements d'élimination sont corrects.

Paramètres*	DCO	DBO ₅	MES	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	52	24	52	24	24	24
Charge moyenne entrante (kg/j)	1 871	759	786	290	293	29
Charge moyenne en sortie (kg/j)	92	17	26	23	31	2
Rendement moyen annuel (%)	95,08%	97,76%	96,69%	92,07%	89,42%	93,10%
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	19,17	3,54	5,42	4,79	6,46	0,42
Prescription de rejet - Concentration max. (mg/l)	50	15	20	5	10	1

*Données autosurveillance

Le délégataire indique dans son rapport que des rejets élevés en NK et N-NH₄ ont été enregistrés en avril. Ces valeurs sont liées à une panne des surpresseurs qui peut être liée un encrassement des rampes d'aération ayant favorisé une montée en pression.

Quantités des sous-produits évacués

Le tableau ci-après récapitule les quantités des sous- produits du traitement sur la période 2011-2017.

Paramètres	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Refus de dégrillage évacués (t)	48,14	NC	56,66	40,34	39,46	51,85	50,3	-2,99%
Sables lavés évacués (t)	45,6	NC	68	37,64	44,74	19,87	20,86	4,98%

*NC : non communiqué

La quantité des refus de dégrillage et celle des sables sont similaires en 2017 par rapport à 2016.

La quantité des sables lavés évacués a augmenté de **4,98%** en 2017. La quantité des refus de dégrillage évacués en 2017 a diminué de **3%** par rapport à celle de 2016.

Les sables sont repris par « Vafro TP » et les refus du dégrillage sont envoyés vers la déchetterie « SMEDAR ».

Quantités des boues produites et évacuées

Le tableau ci-après récapitule les quantités des boues produites sur la période 2011-2017.

Les boues produites sont destinées à l'épandage agricole.

En 2017, la quantité des boues brutes produites a augmenté de **5,5%** par rapport à 2016.

Paramètres	Boues Brutes (t/an)	Siccité (%)
2011	1 507,6	30,0%
2012	NC	NC
2013	2 513,9	32,4%
2014	2 725,72	28,80%
2015	2 989,73	28,80%
2016	2 508,26	28,80%
2017	2 646,76	27,70%

*NC : non communiqué

Réception de matières de vidanges

La réception des matières de vidange est réalisée via des conventions avec 5 entreprises de curage. Les quantités reçues sont récapitulées dans le tableau ci-après.

Paramètres	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Matières de vidange (t)	941,49	NC	1 960,20	2 538,96	2 568,74	1 378,42	776,66	-43,66%
Graisse (t)	284,00	NC	493,00	777,47	296,28	223,14	128,06	-42,61%
Matières de curage(t)	-	NC	143,20	173,64	105,72	98,91	111,86	13,09%
Balayage(t)	24,96	NC	17,14	37,16	30,86	18,94	7,9	-58,29%

*NC : non communiqué

Les quantités des matières reçues à la station d'épuration ont toutes diminué en 2017 par rapport à 2016 sauf les matières de curage.

On note une importante diminution de la Quantité des matières de vidange réceptionnée : une baisse de **43,66%** et de celle des matières de balayage : une baisse de **58,29%**.

Les graisses réceptionnées ont été réduites d'environ le quart : une baisse de **42,61%**.

Consommations électriques des postes de relèvement ou de refoulement et de la station d'épuration

Le tableau ci-après récapitule l'évolution des consommations électriques des installations de traitement.

STEP	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Consommation annuelle d'électricité (kWh)	179 700	NC	152 477	1 625 104	1 625 104	1 505 867	1 395 930	-8,15%
Volume traité m ³	1 493 425	NC	1 792 808	1 865 913	1 476 770	1 751 670	1 520 467	-14,77%
Consommation d'électricité (kWh/m ³)	0,12	-	0,08	0,87	1,10	0,85	0,92	7,77%

La consommation électrique de la station d'épuration pour 2017 a baissé de **8,15%** qui est cohérente avec la baisse des volumes traités de **14,77%**.

La consommation électrique des postes de relèvement pour 2017 n'est pas communiquée.

Le tableau ci-après récapitule l'évolution des consommations électriques des postes de relèvement.

Postes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	40 808	NC	44 617	49 244	49 244	NC	<u>49 854</u>	<u>ND</u>

N.C : Non communiqué

ND : Non déterminé

La consommation électrique totale (PR et STEP) s'élève à **1 445 784 kWh en 2017** soit un ratio de **0,95 kWh/m³ traité qui est correct.**

Consommations des réactifs de la station d'épuration

Les quantités de réactifs utilisées pour le traitement des effluents en 2017 est comme suit :

- Polymère : 5 tonnes (6 tonnes en 2016),
- Chaux : 262,4 tonnes (240,410 tonnes en 2016),
- Chlorure Ferrique : 271,46 tonnes (293,395 tonnes en 2016) détaillé comme suit :
 - Filière « Eau » : 25 tonnes,
 - Filière « Boues » : 246,46 tonnes

5.5. Principaux faits marquants de l'année

Réseau

- Bouchages fréquents liés aux lingettes ;
- Transfert des effluents de la lagune d'Emanville le 23 mars 2017 ;
- Signature de 4 arrêtés d'autorisation de rejet et une convention spécialement de déversement ;
- Extension du réseau à la Mare Blanche de Pavilly ;
- Déplacement du réseau pour la création des ronds-points sur la D6015 Zone commerciale.
- Raccordement d'Emanville sur la STEP de Villers-Ecalles

Postes de refoulement

- Bon fonctionnement sur toute l'année, hormis les bouchages des pompes par des lingettes.
- Réalisation de dalles de propreté sur les postes A. Badin et Calleville

Station d'épuration

- Présence de fillasses dans tous les bassins de la station ce qui entraîne des bouchages fréquents des pompes, le blocage des agitateurs ce qui risque de rendre impossible le levage des rampes du bassin d'aération. « Sécheresse 2017 » => Chantier reporté en 2018,
- Remplacement des toiles sur le filtre à plateau,
- Renouvellement d'un agitateur dans le bassin d'aération avec intervention des plongeurs,

- Renouvellement du motoréducteur de la vis boues vers les cellules,
- Remplacement du frein du pont roulant,
- Mise en place d'hydroéjecteur dans le bassin d'aération dans l'attente des travaux de
- Renouvellement des membranes prévues pour 2018,
- Renouvellement pompe extraction des boues du multiflot.

6 – Tarification du service

6.1. Facture-type assainissement

Le tableau ci-après présente le prix du service d'assainissement relatif à un volume de **120 m³/an** pour l'exercice **2017**.

On note une incohérence dans le prix de l'assainissement (2017) entre la facture illustrée dans le rapport du délégataire du service de l'assainissement et celle envoyée aux abonnés et élaborées par le délégataire du service de l'eau.

La différence réside dans la part variable du délégataire pour la collecte et le traitement de 120 m³ :

- RAD assainissement : 74,04 €
- RAD Eau : 72,84 €

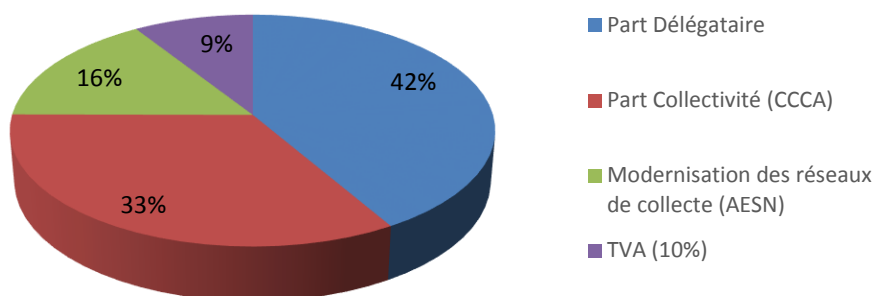
Dans ce qui suit on s'est basé sur la facture envoyée aux abonnés du service (élaborée par le délégataire Eau).

De cette facture, on constate que le prix de l'assainissement s'établit à **1,8938 €TTC/m³** en 2017. En 2018, une baisse de **2,38%** est prévue. Cette baisse est due exclusivement à la baisse de la redevance de modernisation des réseaux de collecte (AESN).

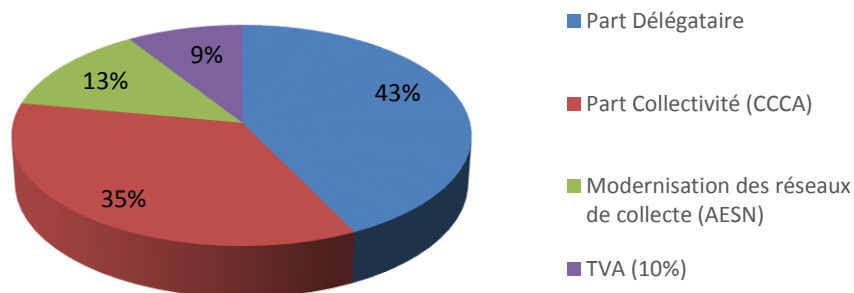
Répartition - Facture type Base 120 m ³ en €	2017	2018
Part Délégataire	94,4000	94,8900
Part Collectivité (CCCA)	76,2000	78,0000
Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	36,0000	28,8000
TVA (10%)	20,6600	20,1690
TOTAL €TTC	227,2600	221,8590

CC CAUX AUSTREBERTHE : ASSAINISSEMENT	Tarif		
	au 1 ^{er} janvier 2017	au 1 ^{er} janvier 2018	Evolution %
Part Délégataire : Abonnement	21,5600	21,6900	0,60%
Part Collectivité (CCCA) : Abonnement	0,0000	0,0000	
Part Délégataire : Consommation	0,6070	0,6100	0,49%
Part Collectivité (CCCA) : Consommation	0,6350	0,6500	2,36%
Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,3000	0,2400	-20,00%
Base 120 m ³ €HT	206,6000	201,6900	-2,38%
TVA (10%)	20,6600	20,1690	-2,38%
Facture €TTC Base 120 m ³	227,2600	221,8590	-2,38%
Prix au m ³ €TTC	1,8938	1,8488	-2,38%
Nb d'abonnés	9 305	9 305	
Mode de gestion			
Collecte et Traitement	Affermage	Affermage	Affermage

Répartition du prix de l'assainissement 2017



Répartition du prix de l'assainissement 2018



6.2. Evolution de la facture globale

Le tableau ci-après présente une facture-type globale d'eau et d'assainissement pour une consommation de **120 m³/an** pour l'exercice 2017.

Le prix global de 1 m³ d'eau s'établit à **3,9836 €TTC** au 1^{er} janvier 2017. Ce prix a connu une hausse de **3,35%** par rapport à 2016.

Pour 2018, le prix global de 1 m³ d'eau s'établit à **4,0507 €TTC** au 1^{er} janvier 2018. Ce prix a connu une hausse de **1,91%** par rapport à 2017.

Il se décompose comme suit :

	2017	2018
Eau Potable	37,49%	37,53%
Assainissement	35,69%	35,49%
Organismes Publics	17,07%	17,50%
TVA	9,76%	9,48%
TOTAL	100,00%	100,00%

CC CAUX AUSTREBERTHE	PU €/m ³ 2018	Tarif		Evolution %
		2017	2018	
Distribution de l'eau		34,26	34,94	1,98%
Abonnement - délégataire		34,26	34,94	1,98%
Abonnement - collectivité : CCCA		0,00	0,00	0,00%
Consommation		144,94	147,90	2,05%
Part distributeur	0,7725	90,94	92,70	1,94%
Part collectivité : CCCA	0,4600	54,00	55,20	0,00%
Collecte et/ou traitement des eaux usées		170,60	172,89	1,34%
Abonnement - délégataire		21,56	21,69	0,00%
Abonnement - collectivité - CCCA		0,00	0,00	0,00%
Consommation (part délégataire)	0,6100	72,84	73,20	0,49%
Consommation (part Collectivité) : CCCA	0,6500	76,20	78,00	2,36%
Organismes publics		128,24	131,43	2,49%
Préservation des ressources en eau	0,0905		10,86	
Lutte contre la pollution	0,3800	45,60	45,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	0,2400	36,00	28,80	-20,00%
TVA à 5,5% - eau et TVA à 10 % - assainissement		46,64	46,17	-1,01%
TOTAL en € TTC		478,04	487,16	1,91%
Prix en € TTC/m³ (base 120 m³)		3,9836	4,0597	1,91%

6.3. Compte annuel de résultat de l'exploitation du délégataire(CARE)

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après.

Ce rapport a été établi conformément aux dispositions du décret 2005-236 du 14 mars 2005, codifié à l'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LIBELLE		2016	2017	Ecart
PRODUITS		1 158 781	1 486 770	28,30%
Exploitation du service		856 970	817 090	-4,65%
Collectivités et autres organismes publics		260 080	610 550	134,75%
Travaux attribués à titre exclusif		19 682	31 980	62,48%
Produits accessoires		22 050	27 160	23,17%
CHARGES		1 126 890	1 525 730	35,39%
Personnel		231 724	218 990	-5,50%
Energie électrique		114 879	88 690	-22,80%
Achats de prestations assainissement		12 213	27 370	124,11%
Produits de traitement		79 777	95 910	20,22%
Analyses		21	10	-52,38%
Sous-traitance, matières et fournitures		172 147	263 330	52,97%
Impôts locaux et taxes		2 770	-3 940	-242,24%
Autres dépenses d'exploitation		61 987	58 770	-5,19%
	<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	5 210	5 830	11,90%
	<i>Engins et véhicules</i>	11 330	10 520	-7,15%
	<i>Informatique</i>	21 410	19 690	-8,03%
	<i>Assurances</i>	4 190	3 840	-8,35%
	<i>Locaux</i>	7 050	10 110	43,40%
<i>Ristournes et redevances contractuelles</i>		37 605	0	-100,00%
Contribution des services centraux et recherche		31 007	29 570	-4,63%
Collectivités et autres organismes publics		260 080	610 550	134,75%
Charges relatives aux renouvellements				
	<i>Pour garantie de continuité du service</i>	63 019	63 960	1,49%
	<i>Fonds contractuel (Renouvellements)</i>	46 650	58 400	25,19%
Charges relatives aux investissements				
	<i>Programme contractuel (investissements)</i>	5 920	6 010	1,52%
Charges relatives aux investissements du domaine privé		6 710	4 790	-28,61%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement		382	5 310	1290,05%
RESULTAT AVANT IMPOT		31 890	-38 950	-222,14%
RESULTAT		0	-38 950	

L'examen du CARE est réalisé après neutralisation des produits et charges de la collecte des redevances des organismes publics.

Plusieurs éléments sont à mettre en avant :

- ✚ Les produits ont très fortement augmenté de **28,3%** en 2017 : malgré la baisse des produits de l'exploitation de **4,65%**.
- ✚ Une augmentation des recettes relatives au travaux attribué à titre exclusif de **62,48%** et des recettes liées aux collectivités et autres organismes publics de **134,75%** d'une part,

on note une augmentation des produits accessoires (22 050,00 € en 2016 contre 27 160,00 € en 2017),

- ✚ Les charges ont fortement augmenté de **+35,39%** à la baisse des coûts suivants :
 - Achats de prestations assainissement : **+124,11%**,
 - Sous-traitance, matières et fournitures : **+52,97%**,
 - Produits de traitement : **+20,22%**,
 - Télécommunication : le coût de ce poste a augmenté de **+11,90%**
 - Locaux : **+43,4%**

- ✚ On note que les coûts productifs du service ont baissé :
 - Personnel : le coût de ce poste a augmenté de **5,05%**,
 - Energie électrique : le coût de ce poste a augmenté de **22,80%**,
 - Informatique : le coût de ce poste a baissé de **8,03%**,
 - Assurances : le coût de ce poste a augmenté de **8,35%**.

- ✚ Les charges relatives au renouvellement ont gardé globalement le même niveau avec :
 - Une augmentation de **1,49%** de garantie pour la continuité de service,
 - Une très forte augmentation de **25,92%** de fond de renouvellement.

- ✚ On note aussi les investissements contractuels ont très légèrement augmenté de : **1,52%**. Cependant les investissements du domaine privé ont fortement baissé de : **28,60%**.

- ✚ Les **Résultats sont négatifs** sur l'année 2017 : **-38 950,00 €**.

7 – Fonctionnement du service pour la Communauté de Communes

Le fonctionnement du service de la Communauté de Communes Caux Austreberthe en 2017 est caractérisé par :

- Recettes de fonctionnement 1.088.288,61 €
- Dépenses de fonctionnement : 1.416.392,15 €

8 – Indicateurs de performance réglementaires

Le tableau ci-après récapitule les indicateurs de performance du service d'assainissement collectif.

Indicateurs réglementaires (Arrêté du 2 mai 2007 – annexe II)	Données 2014	Données 2015	Données 2016	Données 2017
Nombre d'habitants desservis total	22 860	23 303	23 402	23 402
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé
Taux de réclamations	Non précisé	Non précisé	Non précisé	2,47 /1000 abonnés
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,03%	1,54 %	1,75%	0,11%
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	843,21 €	1 516 €	1 361,80 €	2 980,62 €
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	40/100	40/100	40/100	63/100
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé
Taux des boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes	100%	100%	Non précisé	Non précisé
Quantité des boues issues des ouvrages d'épuration	2725,72 t	2 989,73 t	2 508,26 t	2 610,54 t
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé

9 – Financement des investissements

9.1. Investissements réalisés par le délégataire

Le détail des investissements n'est pas illustré dans le RAD 2017.

Le montant des investissements dans le cadre du programme contractuel indiqué dans le CARE est de **6.010,00 €** pour 2017.

9.2. Compte administratif

Le montant des investissements réalisés en 2017 par la Communauté de Communes Caux Austreberthe est de **5.596.836,08 €**.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à **5.209.972,50 €** en 2017.

9.3. Financement des investissements

- Amortissement : 769.601,06 € en 2017,
- Charges d'intérêts : 537.437,52 € en 2017,
- Remboursement du capital : 279.540,068 € au 31 décembre 2017,

Le capital restant, au 31 décembre 2017, est de **4.878.542,20 €**.

10 – Propositions d'améliorations du service

L'exploitant propose des améliorations au niveau de la station d'épuration :

- Mettre en place un cycle automatique de remplissage de la trémie à boue,
- Vidange de la trémie à boue : impossibilité de fonctionner en automatique, les boues se voutent dans la trémie qui ne se vide pas et il est impossible d'entrer dans le local de stockage (présence importante d'ammoniaque) ;
- Nettoyage de tous les bassins en aval du dégrilleur dans le cadre du renouvellement de la rampe d'aération,
- Mise en place d'un bac de réception des matières de curage,
- Analyse des risques et des défaillances en cours de réalisation.

L'exploitant recommande aussi de poursuivre le programme de renouvellement patrimonial et structurel.